

FOCUS RISQUES PSYCHOSOCIAUX

ET SI VOUS AGISSIEZ
SUR LES SITUATIONS
DE TRAVAIL À RISQUES
DANS VOTRE ENTREPRISE ?

Une solution complète et personnalisée :

- » Evaluation de l'exposition de vos salariés aux risques psychosociaux
- » Planification de mesures de prévention adaptées

» RISQUES PSYCHOSOCIAUX : UN ENJEU MAJEUR

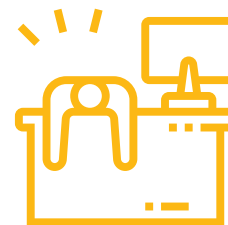
Comprendre la santé mentale de vos salariés



44%

des salariés français
sont en situation
de détresse
psychologique.

Source : 1^{er} baromètre de la santé psychologique des salariés français,
OpinionWay pour Empreinte Humaine, mars 2023.



3%

d'augmentation du nombre de
salariés présentant des symptômes
de dépression et d'épuisement
(par rapport à juin 2022).



22%

des arrêts longs
(supérieurs à 3 mois)
des salariés du privé
sont dus au burn-out.

Source : Baromètre Prévoyance 2023
du Groupe VYV.

POURQUOI LES ENTREPRISES DOIVENT AGIR ?

» C'est une obligation légale : l'article L. 4121-1 du Code du travail définit le rôle de l'employeur. Il précise que celui-ci doit prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » et qu'il doit mettre « en œuvre les mesures ».

» Absentéisme, burn-out, départ soudain et non prévu ont un impact important sur la productivité.

» La corrélation entre la prise en compte de la santé des salariés par l'entreprise et la fidélisation, voire l'attractivité, est de plus en plus marquée.

Le saviez-vous ?

En France, le coût social du stress au travail représente entre 1,9 et 3 milliards d'euros. Cette estimation comprend le coût lié aux soins mais aussi à la perte de richesse pour cause d'absentéisme, de cessation prématurée d'activité et de décès prématuré.

Institut national de recherche et de sécurité, étude réalisée en 2010 basée sur des chiffres de 2007

» NOTRE SOLUTION SUR-MESURE



» Pré-Diagnostic

Recueil et analyse documentaire de l'organisation, des processus de travail, des documents santé et sécurité au travail et des indicateurs existants.



» Diagnostic approfondi

Analyse des situations de travail permet de repérer et de comprendre les facteurs RPS (risques psychosociaux).



» Restitution du diagnostic commenté et analysé par nos experts

Mise en lumière du niveau d'exposition aux RPS des équipes (au global et selon certaines situations de travail ciblées) et de l'impact sur les salariés (stress, état de santé, satisfaction au travail...).



» Co-construction d'un plan d'actions

Animation de groupes de travail permettant l'élaboration du plan d'actions RPS, puis définition des modalités de suivi et des indicateurs du plan de prévention.

LES EXCLUSIVITÉS HARMONIE MUTUELLE

- » L'appui d'un réseau d'experts formés et labellisés ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).
- » Une solution sur-mesure conçue en fonction des particularités de l'entreprise et de l'événement déclencheur.
- » Des solutions permettant d'agir sur les RPS et d'élaborer des plans d'actions : formation des managers aux RPS, cellule d'écoute et de soutien psychologique, accompagnement social des salariés, aide à la reprise du travail des salariés en arrêt, ergonomie des postes de travail...



» EN RÉSUMÉ

Les bénéfices pour l'entreprise

- » Une **méthode d'analyse centrée sur le travail et votre organisation**, qui vise à repérer et comprendre les RPS en ciblant des situations de travail à risques.
- » L'intervention d'un réseau national de consultants experts dans la prévention des RPS et labellisés Anact : **le Hub Anact ITG**.
- » Une **approche opérationnelle** avec des **politiques de prévention** construites à partir d'un diagnostic fiable et objectif.
- » Une **solution collective**, fondée sur un dialogue autour du travail et de ses conditions de réalisation, et qui permet aux salariés de se rassembler autour d'un **projet commun**.

Les bénéfices pour les salariés

- » **Réunir les différentes parties prenantes autour d'un état des lieux** précis des RPS dans l'entreprise.
- » **Mettre en œuvre un cadre** permettant aux managers et aux collaborateurs d'agir sur ces enjeux.
- » **Résoudre des problèmes concrets** grâce à une bonne connaissance du terrain et miser sur les bonnes pratiques.
- » **Positionner la prévention des RPS au cœur de la politique RH et sociale** de l'entreprise.

Prévenir, identifier, agir de manière ciblée...
vous pouvez agir face aux risques psychosociaux
pour le bien de vos salariés et de votre activité.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473 - N° LEI n° 969500JLUSZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social : 62-68 rue Jeanne-d'Arc 75013 Paris. ITG consultants : SAS fondée le 30 novembre 2000, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro de Siren 433 933 793. Siège social : 18 rue de la ville l'évêque, 75008 Paris - 3469A-1223_CAAU - Crédits photos : Getty Images, Adobe Stock. Document commercial.



RETROUVEZ NOS TÉMOIGNAGES D'EXPERTS SUR
[harmonie-mutuelle.fr/entreprises](https://www.harmonie-mutuelle.fr/entreprises)